

Contrat n°2013750

Compte rendu des expertises faune/flore de terrain menées dans le cadre de l'étude de faisabilité d'aménagement du Gier à Saint-Romain-en-Gier (69)



**Syndicat Intercommunal
du Gier Rhodanien**

Juillet 2014

collection des études



Contrat n°2013750

Compte rendu des expertises faune/flore de terrain menées dans le cadre de l'étude de faisabilité d'aménagement du Gier à Saint Romain-en-Gier (69)

Syndicat Intercommunal
du Gier Rhodanien

Juillet 2014



Responsable Projet

Olivann OMNES

+ 33 (0)4 37 24 03 02

oomnes@biotope.fr

Sommaire

I.	Contexte et objet du compte rendu	4
II.	Rappel sur la localisation et le contexte écologique du site d'étude	4
II.1	Localisation du site d'étude	4
II.2	Contexte écologique du site d'étude	5
III.	Méthodologie d'étude employée pour les expertises de terrain	6
III.1	Composition de l'équipe de travail	6
III.2	Dates de passage des experts sur le terrain et conditions météo	6
III.3	Méthodes d'inventaire utilisées	6
III.4	Limites méthodologiques	7
IV.	Résultats d'expertise	8
IV.1	Expertise flore et habitats	8
IV.2	Expertise faune	10
V.	Conclusion	13
VI.	Annexes	14
VI.1	Annexe 1 : liste des espèces de flore inventoriées le long des rives du Gier et statut	14
VI.2	Annexe 2 : Liste des espèces de faune inventoriées le long des rives du Gier et statut	22

I. Contexte et objet du compte rendu

Ce compte rendu s'inscrit dans le cadre de l'étude de faisabilité d'aménagement du Gier à Saint Romain du Gier à des fins hydrauliques, écologiques et paysagères.

Un premier état des lieux de la faune et de la flore a déjà été établi en phase 1 de cette étude sur la base d'une étude des données bibliographiques.

Ce compte rendu fait état des observations complémentaires réalisées par nos experts sur le terrain en période favorable.

II. Rappel sur la localisation et le contexte écologique du site d'étude

II.1 Localisation du site d'étude

Le site d'étude est implanté sur la commune Saint-Romains-en Gier (69) dans les limites définies sur le plan ci-dessous.

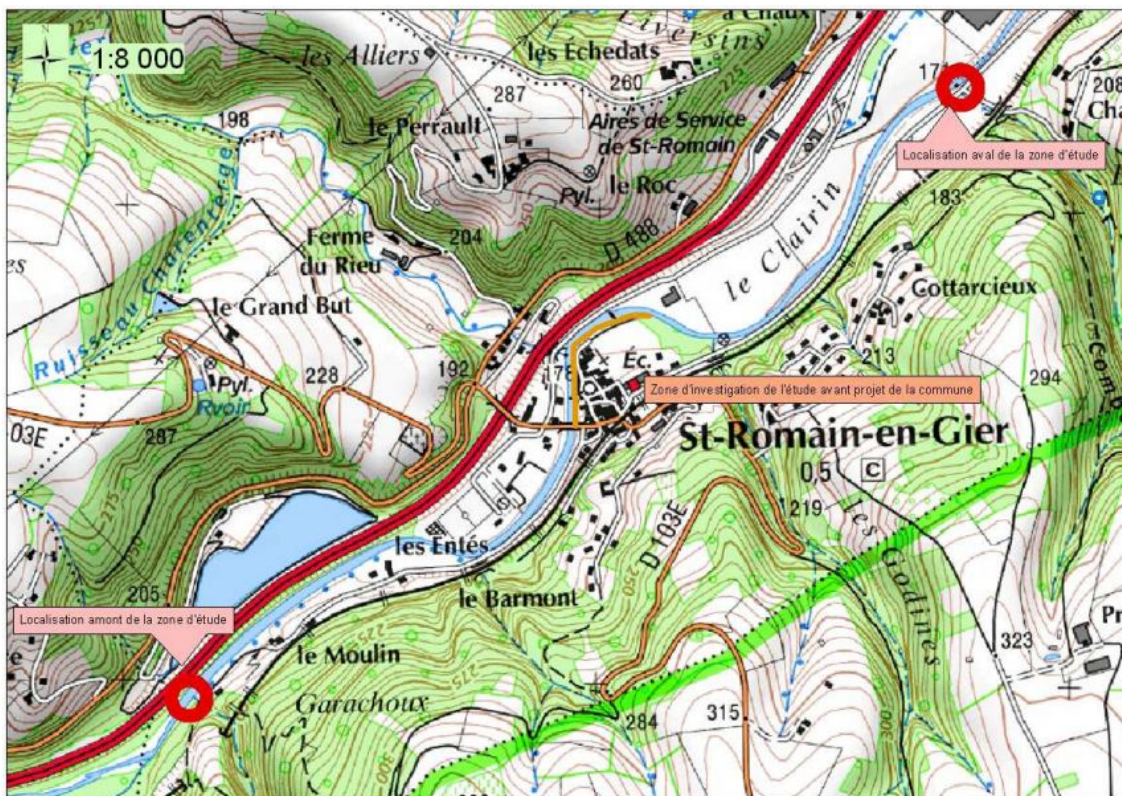
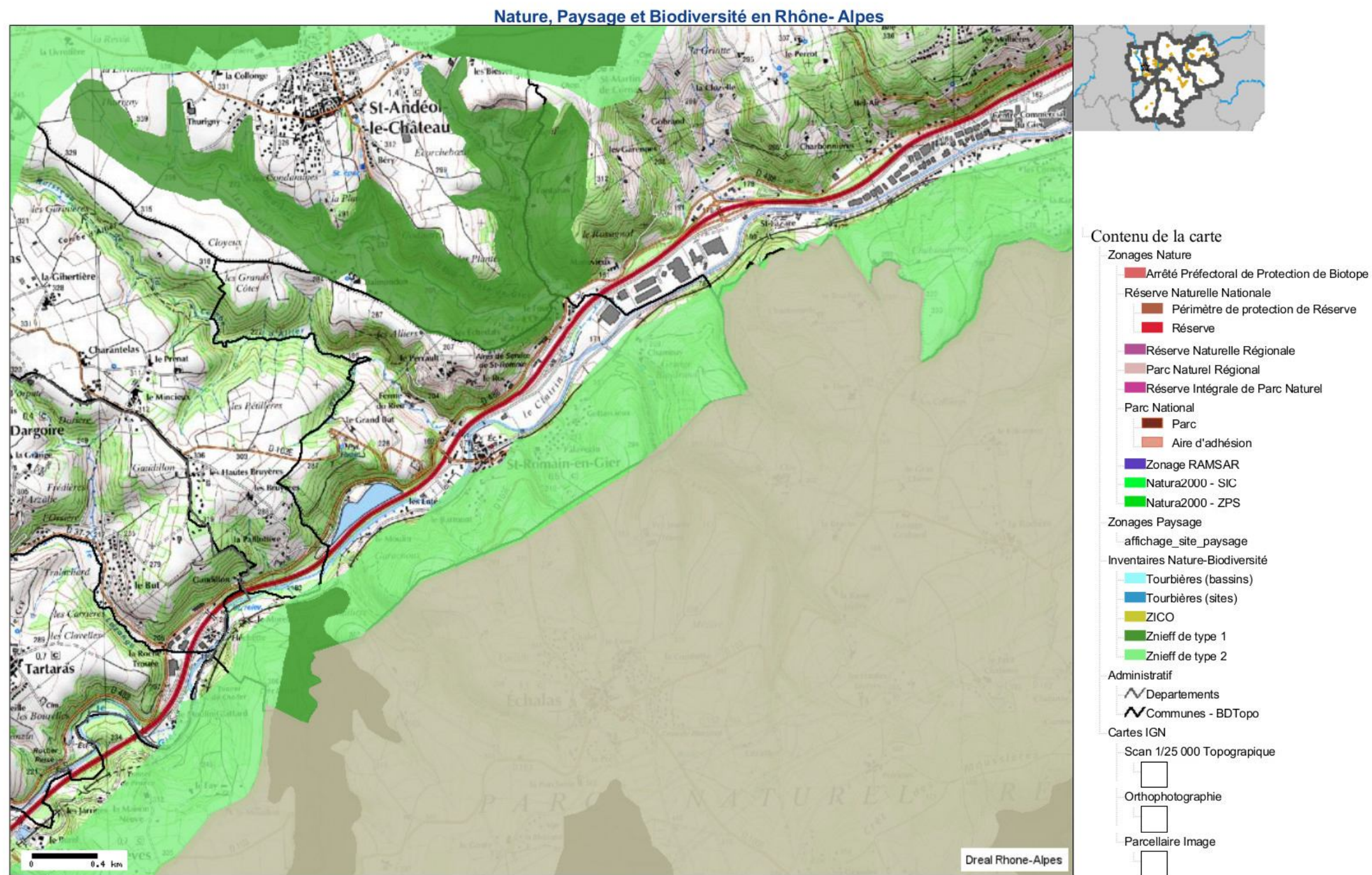


Figure 1 : localisation et délimitation du site d'étude (source : SIGR)

II.2 Contexte écologique du site d'étude



La zone d'étude est située :

- en limite Nord du Parc Naturel Régional du PILAT (mais non incluse dans les limites du parc) ;
- en limite Nord de la ZNIEFF régionale n°6916 « Ensemble des vallons du Pilat Rhodanien » (ZNIEFF de type II).
- A proximité de la ZNIEFF régionale n°69160014 « Vallée du Mézerin et crêts des Moussières » (ZNIEFF de type I implanté à l'aval de la zone d'étude sur la rive droite).
- A proximité de la ZNIEFF régionale n°69000049 « Vallon du Godivert » (ZNIEFF de type I implantée en amont de la zone d'étude sur la rive gauche)

Les ZNIEFF sont des zonages d'inventaire. Elles n'ont pas de statut réglementaire. Le classement en Parc Naturel Régional n'induit pas non plus de réglementation particulière en propre.

Le site Natura 2000 connu le plus proche est le SIC FR8201663 « Affluents Rive droite du Rhône ». Il est situé à plus de 11 kilomètres du site d'étude et n'a aucun lien direct avec celui-ci.

III. Méthodologie d'étude employée pour les expertises de terrain

III.1 Composition de l'équipe de travail

Domaine d'intervention	Nom de l'expert
Expertise flore et habitats naturels	Mathieu BIDAT
Expertise faune (tout groupe)	Pierrick GIRAUDET
Rédaction du compte rendu	Olivann OMNES
Contrôle qualité du compte rendu	Céline BRUN

III.2 Dates de passage des experts sur le terrain et conditions météo

Expertise	Date de passage sur la zone d'étude	Conditions météo
Flore et habitats naturels	12/06/2014	Ciel : dégagé – pas de nuage Température. : 24 à 30°C Vent : faible
Faune (tout groupe)	05/06/2014	Ciel : dégagé – pas de nuage Température. : 15 à 28°C Vent : nul

III.3 Méthodes d'inventaire utilisées

Expertise	Méthodologie
Flore et habitats naturels	Prospections visuelles pédestres et relevés d'observations (espèces ; habitats) ; Caractérisation des habitats selon la méthode phytosociologique sigmatique.
Faune (tout groupe)	Prospections visuelles pédestres et relevés d'observations (espèces ; indices de présence ; zones sensibles pour la reproduction) ; Recherche spécifique de terriers de Castors.

III.4 Limites méthodologiques

Les inventaires menés dans le cadre de ces expertises ne peuvent pas être considérés comme exhaustifs. En effet de nombreuses espèces animales et végétales ne sont identifiables qu'à une certaine période de l'année ; ainsi en général, plusieurs passages sont nécessaires par groupe d'espèces afin de pouvoir dresser une liste d'espèces objective prenant en compte les espèces dites « précoces » et celles qui sont considérées comme plus « tardives »

IV. Résultats d'expertise

IV.1 Expertise flore et habitats

IV.1.1 Flore

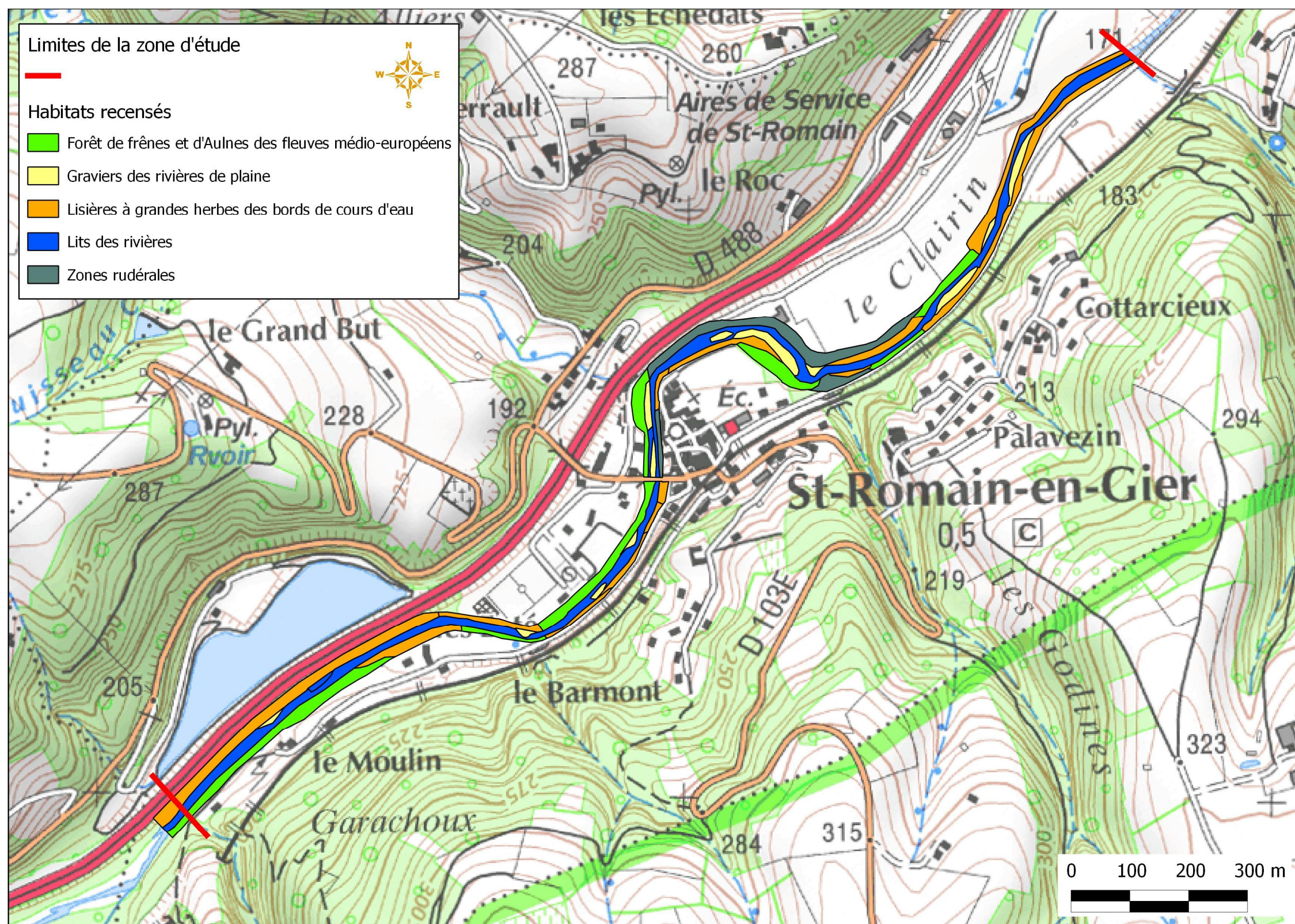
La liste des espèces de flore inventoriées le long des rives du Gier est présentée en annexe 1. Au total, 114 espèces ont été recensées.

La plupart de ces espèces sont communes. Aucune n'est protégée. On note toutefois la présence du Platane d'Orient et du Galinsoga à petites fleurs qui, bien qu'introduits, sont considérés comme des espèces rare en Rhône-Alpes et peuvent donc être considérées comme d'intérêt patrimonial.

Plusieurs espèces introduites à caractère envahissant ont été constatées : on cite notamment la Renouée du Japon qui est omniprésente le long des rives du Gier, mais aussi le Robinier faux-acacia, le Buddleja du père David et l'Ambroisie.

A noter que l'Ambroisie est une espèce réglementée au titre de l'arrêté préfectoral n°2000-3261 : sa destruction est obligatoire car elle est cause de problèmes de santé publique.

IV.1.2 Cartographie des habitats de la zone d'étude



La typologie employée pour caractériser les habitats de la zone d'étude est celle de Corine Biotope.

Parmi les habitats identifiés, la « forêt de Frênes et d'Aulnes » et la « lisière à grande herbes des bords de cours d'eau » sont d'intérêt patrimonial au titre de la directive Européenne Habitat-Faune-Flore.

Toutefois, l'état de conservation de ces habitats est jugé globalement mauvais du fait d'une dynamique fluviale contrainte et de l'omniprésence de la Renouée du Japon.

Seule le boisement le plus amont est jugé en état de conservation moyen du fait de la présence d'une banquette alluviale.

IV.2 Expertise faune

IV.2.1 Oiseaux

La liste des espèces d'oiseaux inventoriées le long des rives du Gier est présentée en annexe 2. Au total, 22 espèces d'oiseaux ont été inventoriées dans les limites de la zone d'étude.

20 d'entre-elles sont protégées au titre de l'article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (espèces est habitat protégés).

Parmi ces espèces protégées, on note en particulier la présence du Martin-pêcheur d'Europe *Alcedo atthis*. Cette espèce est classée vulnérable sur la liste rouge des Vertébrés Terrestres de la région de Rhône-Alpes. Le maintien de cette espèce sur la zone de projet constitue donc un enjeu. Les points d'observations et les zones favorables à la reproduction de cette espèce sont précisés sur la carte page suivante.

Il est à noter que la zone d'étude ne présente pas d'enjeu particulier pour l'hivernage et la migration des oiseaux.

Enfin la bibliographie mentionne la présence d'oiseaux nocturnes à proximité du site d'étude (le Grand-duc d'Europe *Bubo bubo* est mentionné présent dans les limites des deux ZNIEFF de type 1 citées précédemment et la Chouette chevêche *Athene noctua* est mentionnée présente dans les limites de la ZNIEFF 1 n°69160014). Toutefois aucun habitat favorable à la présence de ces espèces n'a été constaté sur le site d'étude.

IV.2.2 Mammifères (dont chauves souris)

Plusieurs indices d'alimentation sur la section aval de la zone d'étude indiquent la présence du Castor d'Europe *Castor fiber*. Cependant aucun gîte ni aucun terrier n'a été constaté malgré la recherche spécifique de ces zones de repos.

Plusieurs arbres favorables à l'accueil de chauve-souris ont été observés en berges. La zone d'étude est aussi favorable au transit et à l'alimentation de ce groupe d'espèces.

Le site présente des potentialités intéressantes pour la présence du Campagnol amphibie *Arvicola sapidus* et de la Musaraigne aquatique *Neomys fodiens*. Ces deux espèces sont protégées, tout comme le Castor d'Europe, au titre de l'arrêté du 15 septembre 2012 modifiant l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Enfin nous n'avons pas constaté d'indice de présence de la Loutre d'Europe *Lutra lutra* mais l'espèce est présente dans les départements limitrophes. Celle-ci reste donc potentielle sur le site d'étude.

IV.2.3 Reptiles

Deux espèces de reptiles ont été observées sur le site d'étude : la Couleuvre à collier *Natrix natrix* et le Lézard des murailles *Podarcis muralis*. Ces deux espèces bien que communes sont protégées au titre de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

D'autres espèces protégées comme la Couleuvre vipérine *Natrix maura* ou la Couleuvre verte jaune *Hierophis viridiflavus* sont aussi susceptibles de fréquenter la zone d'étude.

IV.2.4 Amphibiens

Une seule espèce d'amphibien a été observée sur le site d'étude. Il s'agit d'une Grenouille verte indéterminée *Pelophylax sp.* Cette dernière espèce est impossible à déterminer avec certitude sur le terrain. En effet, dans la région étudiée, il existe deux espèces de grenouilles dites « vertes » : la Grenouille de Lessona (*Pelophylax lessonae*) et la Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*), introduite. Ces deux espèces, proches morphologiquement, se croisent pour donner un hybride fertile, la Grenouille verte au sens strict (*Pelophylax kl. esculentus*). Cette dernière forme est aujourd'hui la plus répandue en France car elle est en mesure d'occuper une large gamme de milieux aquatiques (cours d'eau, plans d'eau, marais, bassins d'agréments, mares temporaires...). Elle ne présente pas d'enjeu de conservation particulier. Au regard de la loi, seule la mutilation volontaire des individus de cette espèce est interdite.

Au regard des habitats du site, la potentialité de présence d'autres espèces d'amphibiens est assez faible car les zones favorables à leur reproduction sont limitées du fait que le cours d'eau soit très contraint sur le plan latéral. Toutefois, des prospections complémentaires devraient être menées à la sortie de l'hiver afin de vérifier la présence potentielle d'espèces dites « précoces » (comme par exemple le Crapaud commun *Bufo bufo*) sur les zones de débordement possible du cours d'eau.

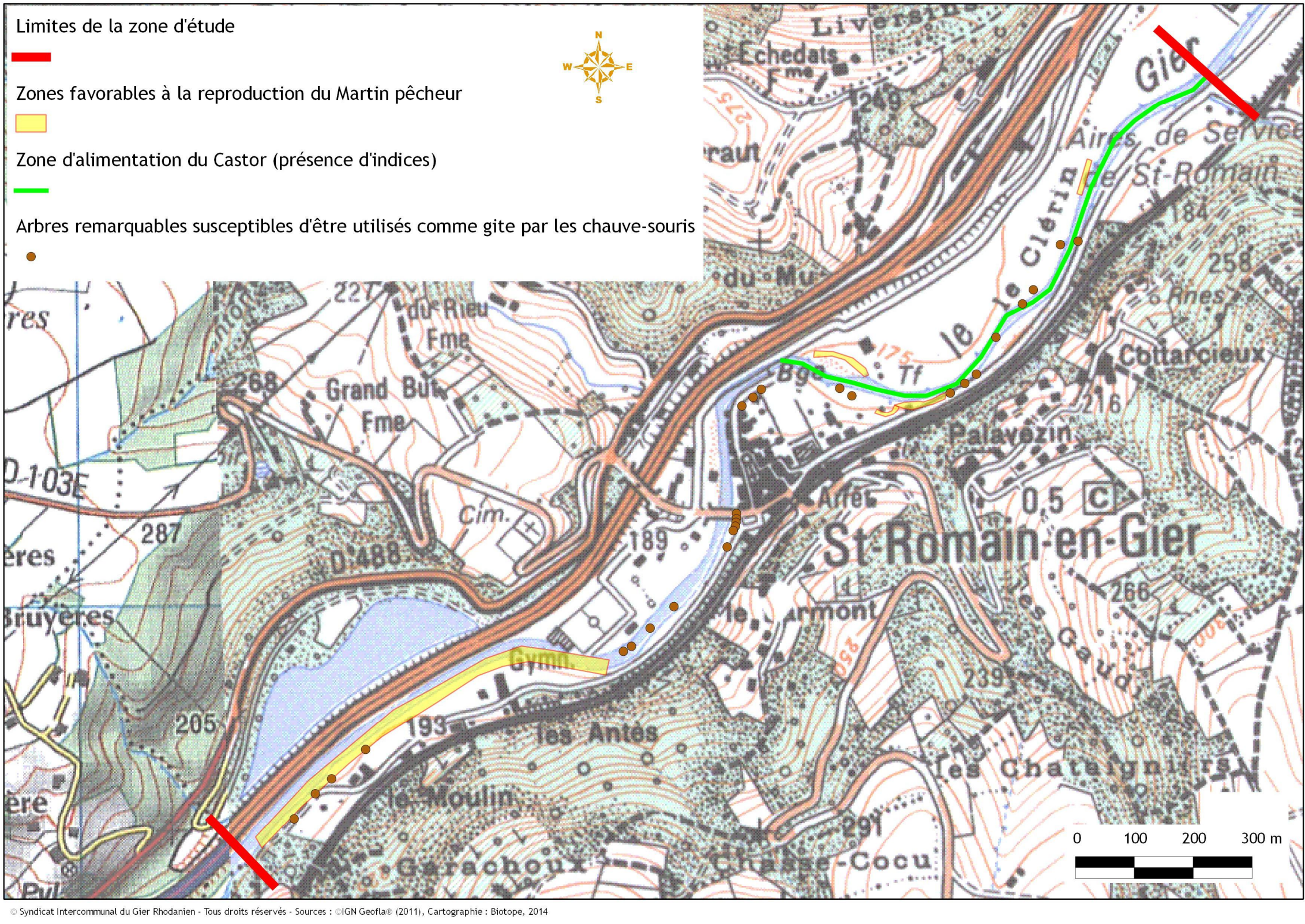
IV.2.5 Insectes

Une espèce de papillon diurne et trois espèces de libellules ont été observées sur le site d'étude. Ces espèces sont toutes communes. Aucune d'entre elles n'est protégée.

L'étude des données bibliographique réalisée en phase 1 d'étude de faisabilité ne précise pas d'enjeux particuliers au regard des insectes sur le site d'étude.

Toutefois l'étude de ce groupe nécessite au minimum la réalisation de trois passages d'expert pour pouvoir certifier l'absence d'enjeu : 1 fin avril/début mai; 1 en mi-juin/fin juillet; 1 début août.

IV.2.6 Localisation des principales zones à enjeux pour la faune



V. Conclusion

Plusieurs espèces animales protégées ont été constatées au sein de la zone d'étude. Ces espèces fréquentent les rives du Gier comme habitat de repos et de reproduction.

Le projet d'aménagement du Gier à Saint-Romain en Gier est susceptible d'impacter ces habitats d'espèces protégées. Le projet sera donc soumis à demande de dérogation à l'interdiction de destruction/altération/dégradation de site de reproduction ou d'aire de repos d'animaux d'espèces animales protégées. Dans ce cadre, des expertises faune/flore complémentaires étalées sur un cycle biologique complet devront être réalisées pour la complétude du dossier, afin que soient prise en compte la présence potentielle d'espèces précoces et/ou tardives. Ces expertises devront être menées dès que le scénario d'aménagement aura été choisi.

Ci-dessous les expertises complémentaires nécessaires :

- Oiseaux : deux passages complémentaires de jour entre les mois d'avril et de juin devront permettre de préciser la localisation des zones à enjeux pour la nidification des oiseaux nicheurs et de quantifier les effectifs présents.
- Chauve-souris : la fonctionnalité du site d'étude au regard de ce groupe d'espèces devra être étudiée. un passage spécifique entre les mois de juin et de juillet devra permettre de dresser une liste d'espèces fréquentant le site (par l'emploi de détecteurs d'ultrasons). Les vieux arbres en berge devront être étudiés de manière spécifique pour préciser leur intérêt comme habitats de repos et de reproduction (gîtes).
- Insectes : ce groupe nécessite la réalisation de trois passages d'expertise minimum pour la complétude des études réglementaires : un fin avril/début mai; un mi-juin/fin juillet; un début août. Cette expertise devra préciser les enjeux du site d'étude pour le groupe des Odonates, des Orthoptères, des Rhopalocères et des Coléoptères.
- Reptiles : compte tenu des enjeux mis en évidence en phase d'étude de faisabilité, un passage spécifique complémentaire au mois d'avril sera suffisant pour justifier la prise en compte de ce groupe d'espèces.
- Amphibiens : compte tenu des enjeux mis en évidence en phase d'étude de faisabilité, deux passages spécifiques complémentaires suffiront à justifier la prise en compte de ce groupe d'espèces (un passage précoce diurne au mois de mars, un passage nocturne au printemps (mai/juin)).
- Mammifères aquatiques : un passage complémentaire aux beaux jours (mai/juin) incluant la recherche spécifique d'épreintes de Loutre et d'indices de présence du Campagnol amphibie et de la Musaraigne aquatique sera nécessaire à la complétude des études.
- Flore : deux passages seront nécessaires pour compléter l'expertise de cette année (un au début du mois d'avril, un en été (juillet/août)).

A noter que les données d'inventaires réalisées dans le cadre de la présente étude ont une durée de validité réglementaire de 3 ans.

VI. Annexes

VI.1 Annexe 1 : liste des espèces de flore inventoriées le long des rives du Gier et statut

Légende des statuts pour la Flore

Liste Rouge Monde :

☞ **IUCN. 2011. The IUCN Red List of Threatened Species**

- o LC : Liste rouge - Préoccupation mineure

Indigénat :

☞ **TAXREF v6.0, référentiel taxonomique pour la France.**

- o C : Cryptogène
- o I : Introduit
- o J : Introduit envahissant
- o P : Présent (Indigène ou indéterminé)

ZNIEFF :

☞ **DIREN Rhone-Alpes, 2005 - Guide méthodologique régional pour la modernisation de l'inventaire des ZNIEFF de Rhone-Alpes - Domaine continental**

Liste Rouge Rhône-Alpes :

Liste rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes - version du 28 mars 2014

- o DD : Données insuffisantes
- o LC : Préoccupation mineure

Rareté en Rhône-Alpes :

☞ **CBNA et CBNMC \ Catalogue de la flore vasculaire de la région Rhône-Alpes \ mai 2011 (incomplet : 39 taxons non intégrés pour le moment)**

- o AC : Assez commun
- o AR : Assez rare
- o C : Commun
- o CC : Très commun
- o D? : Non revu
- o E : Exceptionnel
- o PC : Peu commun
- o R : Rare

Tableau 1 : Liste des plantes inventoriées le long des rives du Gier et statuts

Nom	Statut réglementaire	Statut patrimonial		ZNIEFF	Particularités	
		Liste Rouge Monde	Liste Rouge Rhône-Alpes		Rareté en Rhône-Alpes	Indigénat
<i>Acer campestre</i> L., 1753 Érable champêtre, Acéraille	/	/	LC	/	CC	P
<i>Acer platanoides</i> L., 1753 Érable plane, Plane	/	/	LC	/	C	I
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753 Achillée millefeuille, Herbe au charpentier	/	/	LC	/	CC	P
<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753 Agrostide stolonifère	/	/	LC	/	CC	P
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916 Faux-vernis du Japon, Vernis du Japon, Ailanthé	/	/	/	/	AC	J
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L., 1753 Grand plantain d'eau, Plantain d'eau commun	/	LC	LC	/	AC	P
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790 Aulne glutineux, Verne	/	LC	LC	/	C	P
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753 Ambroise élevée, Ambroise à feuilles d'Armoise, Ambroisie annuelle	/	/	/	/	C	J
<i>Anemone nemorosa</i> L., 1753 Anémone des bois, Anémone sylvie	/	/	LC	/	C	I
<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh., 1842 Arabette de thalius, Arabette des dames	/	/	LC	/	C	P
<i>Arctium lappa</i> L., 1753 Grande bardane, Bardane commune	/	/	LC	/	AC	P
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819 Fromental élevé	/	/	LC	/	CC	P
<i>Artemisia annua</i> L., 1753 Armoise annuelle	/	/	/	/	PC	I
<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1876 Armoise des Frères Verlot, Armoise de Chine	/	/	/	/	AC	J
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753 Armoise commune, Herbe de feu	/	/	LC	/	CC	P
<i>Arum italicum</i> Mill., 1768	/	/	LC	/	AC	P

Nom	Statut réglementaire	Statut patrimonial		ZNIEFF	Particularités	
		Liste Rouge Monde	Liste Rouge Rhône-Alpes		Rareté en Rhône-Alpes	Indigénat
Gouet d'Italie						
<i>Avena sativa</i> L., 1753	/	/	LC	/	AR	I
Avoine cultivée						
<i>Barbarea vulgaris</i> R.Br., 1812	/	/	LC	/	C	P
Barbarée commune						
<i>Bidens tripartita</i> L., 1753	/	/	LC	/	AC	I
Bident trifolié						
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	/	/	LC	/	CC	P
Brachypode des bois						
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	/	/	LC	/	CC	P
Brome mou						
<i>Bromus sterilis</i> L., 1753	/	/	LC	/	CC	P
Brome stérile						
<i>Bryonia cretica</i> subsp. <i>dioica</i> (Jacq.) Tutin, 1968	/	/	/	/	C	P
Racine-vierge						
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887						
Buddleja du père David, Arbre à papillon	/	/	/	/	AC	J
<i>Calystegia sepium</i> (L.) R.Br., 1810	/	/	LC	/	C	P
Liseron des haies						
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	/	/	LC	/	CC	P
Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin						
<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	/	/	LC	/	C	P
Cardamine hérissée, Cresson de muraille						
<i>Carex pendula</i> Huds., 1762	/	/	LC	/	AC	P
Laïche à épis pendants, Laïche pendante						
<i>Carex remota</i> L., 1755	/	/	LC	/	C	P
Laïche espacée						
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	/	/	LC	/	C	P
Charme, Charmille						
<i>Chaerophyllum aureum</i> L., 1762	/	/	LC	/	AC	P
Cerfeuil doré, Chérophylle doré						
<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	/	/	LC	/	C	P
Grande chélidoine, Herbe à la verrue, Éclaire						
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	/	/	LC	/	CC	P
Clématite des haies, Herbe aux gueux						
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	/	/	LC	/	CC	P
Cornouiller sanguin						
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	/	/	LC	/	CC	P

Nom	Statut réglementaire	Statut patrimonial		ZNIEFF	Particularités	
		Liste Rouge Monde	Liste Rouge Rhône-Alpes		Rareté en Rhône-Alpes	Indigénat
Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai						
<i>Crepis vesicaria</i> subsp. <i>taraxacifolia</i> (Thuill.) Thell. ex Schinz & R.Keller, 1914	/	/	/	/	C	C
Crépide à feuilles de pissenlit, Barkhausie à feuilles de Pissenlit						
<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791						
Souchet vigoureux, Souchet robuste	/	/	/	/	AR	J
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	/	/	LC	/	CC	P
Dactyle aggloméré						
<i>Datura stramonium</i> L., 1753	/	/	/	/	PC	I
Stramoine, Herbe à la taupe, Datura officinale						
<i>Deschampsia cespitosa</i> (L.) P.Beauv., 1812	/	/	LC	/	C	P
Canche cespiteuse						
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	/	/	LC	/	C	P
Cabaret des oiseaux, Cardère à foulon, Cardère sauvage						
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834	/	/	LC	/	CC	P
Fougère mâle						
<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv., 1812	/	/	LC	/	C	P
Pied-de-coq						
<i>Echium vulgare</i> L., 1753	/	/	LC	/	CC	I
Vipérine commune						
<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski, 1934	/	/	LC	/	C	P
Chiendent commun						
<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	/	/	/	/	C	I
Vergerette annuelle						
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér., 1789	/	/	LC	/	C	P
Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue						
<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	/	/	LC	/	C	P
Bonnet-d'évêque						
<i>Ficus carica</i> L., 1753	/	/	LC	/	PC	I
Figuier d'Europe						
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	/	/	LC	/	CC	I
Frêne élevé, Frêne commun						
<i>Galeopsis tetrahit</i> L., 1753	/	/	LC	/	C	P
Galéopsis tétrahit, Ortie royale						
<i>Galinsoga parviflora</i> Cav., 1795	/	/	/	/	R	I
Galinsoga à petites fleurs						

Nom	Statut réglementaire	Statut patrimonial		ZNIEFF	Particularités	
		Liste Rouge Monde	Liste Rouge Rhône-Alpes		Rareté en Rhône-Alpes	Indigénat
<i>Galium aparine</i> L., 1753 Gaillet gratteron	/	/	LC	/	CC	P
<i>Galium mollugo</i> L. subsp. <i>mollugo</i> Gaillet Mollugine	/	/	/	/	C	P
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753 Herbe à Robert	/	/	LC	/	CC	P
<i>Geum urbanum</i> L., 1753 Benoîte commune, Herbe de saint Benoît	/	/	LC	/	CC	P
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753 Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre	/	/	LC	/	C	P
<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R.Br., 1810 Glycérie flottante, Manne de Pologne	/	/	LC	/	AC	P
<i>Hedera helix</i> L., 1753 Lierre grimpant	/	/	LC	/	CC	P
<i>Hordeum murinum</i> L., 1753 Orge sauvage	/	/	LC	/	C	P
<i>Humulus lupulus</i> L., 1753 Houblon grimpant	/	/	LC	/	C	P
<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. ex Hoffm., 1791 Jonc à tépales aigus, Jonc acutiflore	/	/	LC	/	AC	P
<i>Juncus effusus</i> L., 1753 Jonc épars, Jonc diffus	/	LC	LC	/	D?	P
<i>Lapsana communis</i> L., 1753 Lampsane commune, Graceline	/	/	LC	/	CC	P
<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753 Troëne, Raisin de chien	/	/	LC	/	C	P
<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768 Linaire commune	/	/	LC	/	C	C
<i>Lolium perenne</i> L., 1753 Ivraie vivace	/	/	LC	/	CC	P
<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753 Lycopée d'Europe	/	/	LC	/	C	P
<i>Mentha aquatica</i> L., 1753 Menthe aquatique	/	/	LC	/	C	P
<i>Oenothera biennis</i> L., 1753 Onagre bisannuelle	/	/	/	/	AC	J
<i>Panicum capillare</i> L., 1753 Panic capillaire	/	/	/	/	AC	I
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753 Coquelicot	/	/	LC	/	C	P
<i>Parietaria officinalis</i> L., 1753	/	/	LC	/	PC	P

Nom	Statut réglementaire	Statut patrimonial		ZNIEFF	Particularités	
		Liste Rouge Monde	Liste Rouge Rhône-Alpes		Rareté en Rhône-Alpes	Indigénat
Pariétaire officinale, Herbe à bouteille						
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	/	/	/	/	C	I
Vigne-vierge commune						
<i>Persicaria hydropiper</i> (L.) Spach, 1841	/	/	LC	/	C	P
Renouée Poivre d'eau						
<i>Persicaria lapathifolia</i> (L.) Delarbre, 1800	/	/	LC	/	C	P
Renouée à feuilles de patience						
<i>Phalaris arundinacea</i> L., 1753	/	/	LC	/	C	P
Baldingère faux-roseau						
<i>Plantago coronopus</i> L., 1753	/	//	LC	/	AC	P
Plantain corne-de-bœuf, Pied-de-corbeau						
<i>Plantago major</i> L., 1753	/	/	LC	/	CC	P
Plantain majeur, Grand plantain						
<i>Platanus orientalis</i> L., 1753	/	/	/	/	R	I
Platane d'Orient						
<i>Poa annua</i> L., 1753	/	/	LC	/	CC	P
Pâturin annuel						
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	/	/	LC	/	CC	P
Pâturin commun						
<i>Populus nigra</i> L., 1753	/	/	LC	/	C	P
Peuplier commun noir						
<i>Populus tremula</i> L., 1753	/	/	LC	/	C	P
Peuplier Tremble						
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	/	/	LC	/	CC	P
Renoncule rampante						
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	/	/	/	/	AC	J
Renouée du Japon						
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	/	/	/	/	C	J
Robinier faux-acacia, Carouge						
<i>Roegneria canina</i> (L.) Nevski, 1934	/	/	LC	/	C	P
Chiendent des chiens						
<i>Rorippa palustris</i> (L.) Besser, 1821	/	/	LC	/	PC	P
Rorippe faux-cresson, Cresson des marais						
<i>Rorippa sylvestris</i> (L.) Besser, 1821	/	/	LC	/	PC	P
Rorippe des forêts, Rorippe des bois						
<i>Rubus caesius</i> L., 1753	/	/	LC	/	C	P
Rosier bleue, Ronce à fruits bleus						
<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	/	/	DD	/	AC	P

Nom	Statut réglementaire	Statut patrimonial		ZNIEFF	Particularités	
		Liste Rouge Monde	Liste Rouge Rhône-Alpes		Rareté en Rhône-Alpes	Indigénat
Ronce de Bertram, Ronce commune						
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	/	/	LC	/	CC	I
Oseille des prés						
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	/	/	LC	/	CC	P
Patience à feuilles obtuses						
<i>Sagina procumbens</i> L., 1753	/	/	LC	/	AC	P
Sagine couchée						
<i>Salix alba</i> L., 1753	/	/	LC	/	C	P
Saule blanc						
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	/	/	LC	/	CC	P
Sureau noir, Sampéchier						
<i>Sanguisorba minor</i> Scop., 1771	/	/	LC	/	CC	P
Petite Pimprenelle						
<i>Saponaria officinalis</i> L., 1753	/	/	LC	/	C	P
Saponaire officinale, Savonnière, Herbe à savon						
<i>Scrophularia nodosa</i> L., 1753	/	/	LC	/	C	P
Scrophulaire noueuse						
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	/	/	/	/	PC	J
Séneçon sud-africain						
<i>Setaria pumila</i> (Poir.) Roem. & Schult., 1817	/	/	LC	/	AC	P
Sétaire glauque, Sétaire naine						
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	/	/	LC	/	C	P
Compagnon blanc						
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke, 1869	/	/	LC	/	CC	P
Silène enflé						
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	/	/	LC	/	C	P
Laiteron potager, Laiteron lisse						
<i>Stachys sylvatica</i> L., 1753	/	/	LC	/	C	P
Épiaire des bois, Ortie à crapauds						
<i>Tanacetum parthenium</i> (L.) Sch.Bip., 1844	/	/	LC	/	AC	C
Grande camomille, Tanaïsie Parthénium						
<i>Taraxacum campylodes</i> G.E.Haglund, 1948	/	/	/	/	/	P
Dent de lion						
<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link, 1821	/	/	LC	/	AC	P
Torilis des champs						
<i>Trifolium hybridum</i> L., 1753	/	/	LC	/	AC	P
Trèfle hybride						
<i>Tripleurospermum inodorum</i> Sch.Bip., 1844	/	/	LC	/	C	P

Nom	Statut réglementaire	Statut patrimonial		ZNIEFF	Particularités	
		Liste Rouge Monde	Liste Rouge Rhône-Alpes		Rareté en Rhône-Alpes	Indigénat
Matricaire inodore <i>Urtica dioica</i> L., 1753	/	/	LC	/	CC	P
Ortie dioïque, Grande ortie <i>Verbascum pulverulentum</i> Vill., 1779	/	/	LC	/	AC	P
Molène pulvérulente <i>Veronica anagallis-aquatica</i> L., 1753	/	/	LC	/	AC	P
Mouron aquatique, Mouron d'eau	/	/	LC	/	AC	P

VI.2 Annexe 2 : Liste des espèces de faune inventoriées le long des rives du Gier et statut

Légende des statuts pour la Faune

E : Statut réglementaire Européen

☞ Directive Habitats-Faune-Flore

- o Annexe 1 : liste les types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones de protection spéciale (ZPS) ;
- o Annexe 2 : regroupe des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC) ;
- o Annexe 3 : donne les critères de sélection de sites susceptibles d'être identifiés comme d'importance communautaire et désignés comme ZSC ;
- o Annexe 4 : liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte : elle concerne les espèces devant être strictement protégées ;
- o Annexe 5 : concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

☞ Direction Oiseaux

- o Annexe 1 : liste des espèces pour lesquelles les états membres doivent créer des zones de protection spéciale (ZPS).
- o Annexe 2 : liste des espèces autorisées à la chasse (2.1 – liste des espèces autorisées à la chasse dans toute l'union / 2.2 - liste des espèces autorisées à la chasse dans seulement certains pays).

F : Statut réglementaire France

☞ Arrêté interministériel du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JORF 18 décembre 2007, p. 20363)

- o article 2 : l'espèce et ses habitats de repos et de reproduction sont protégés ;
- o article 3 : seule l'espèce est protégée

☞ Arrêté interministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JORF 5 décembre 2009, p. 21056)

- o article 3 : l'espèce et ses habitats de repos et de reproduction sont protégés

☞ Arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (modif. arrêté du 15 septembre 2012)

- o article 2 : l'espèce et ses habitats de repos et de reproduction sont protégés ;

LR-M : Liste Rouge Monde

☞ IUCN. 2011. The IUCN Red List of Threatened Species ;

- o LC : préoccupation mineure ;

LR-F : Liste Rouge France

☞ IUCN France, MNHN, & SHF (2009). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine ;

H : hivernant ; N : Nicheur ; P : Passage ; M : Migrateur

- o NA : Non applicable

- o LC : préoccupation mineure ;
- o NT : Quasi menacée
- o EN : En danger

LR-RA : Liste Rouge Rhône-Alpes

☞ **De Thiersant M.P & Deliry C. (coord.) 2008 - Liste rouge résumée des Vertébrés Terrestres de la région de Rhône-Alpes. Version 3 (14 mars 2008). - CORA Faune Sauvage : 22 pp.**

- o NA : Non applicable - (a)- allochtone - (m) marginaux en période de reproduction.
- o LC : Faible risque de disparition ;
- o NT : Quasi menacée de disparition
- o VU : Vulnérable
- o EN : En danger de disparition dans la région ;

PNA : espèce inscrite dans un Plan National d'Action

ZNIEFF : espèce déterminante de ZNIEFF (domaine continental)

☞ **DIREN Rhône-Alpes, 2005 - Guide méthodologique régional pour la modernisation de l'inventaire des ZNIEFF de Rhône-Alpes.**

- o D : déterminant
- o DC : déterminant sous-conditions ;
- o c : espèce complémentaire

Tableau 2 : Liste des oiseaux inventoriés le long des rives du Gier et statuts

Nom commun	Statut réglementaire		Statut patrimonial							ZNIEFF	Usage du site	Obs.*
	E	F	LR - M	H	N	P	H	M	S/N			
Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	Ann. 1	Art. 3	LC	NA	LC	/	DD	/	VU	D	Alimentation / Repos Reproduction certaine	3
Héron cendré <i>Ardea cinerea</i>	/	Art. 3	LC	NA	LC	NA	LC	LC	LC	DC	Alimentation / Repos	1
Verdier d'Europe <i>Carduelis chloris</i>	/	Art. 3	LC	NA	LC	NA	LC	LC	LC	/	Alimentation / Repos Reproduction possible	1
Grimpereau des jardins <i>Certhia brachydactyla</i>	/	Art. 3	LC	/	LC	/	/	/	LC	/	Alimentation / Repos Reproduction possible	1
Cinclon plongeur <i>Cinclus cinclus</i>	/	Art. 3	LC	/	LC	/	/	/	LC	DC	Alimentation / Repos Reproduction certaine	1
Pigeon ramier <i>Columba palumbus</i>	Ann. 2.1 Ann. 3.1	/	LC	LC	LC	NA	DD	DD	LC	/	Alimentation / Repos Reproduction possible	1
Grand corbeau <i>Corvus corax</i>	/	Art. 3	LC	/	LC	/	/	/	LC	D	Alimentation / Repos	1
Pic épeiche <i>Dendrocopos major</i>	/	Art. 3	LC	NA	LC	/	LC	LC	LC	/	Alimentation / Repos Reproduction possible	1
Pinson des arbres <i>Fringilla coelebs</i>	/	Art. 3	LC	NA	LC	NA	LC	/	LC	/	Alimentation / Repos Reproduction possible	1
Hypolaïs polyglotte <i>Hippolaïs polyglotta</i>	/	Art. 3	LC	/	LC	NA	/	LC	LC	/	Alimentation / Repos Reproduction possible	1
Rossignol philomèle <i>Luscinia megarhynchos</i>	/	Art. 3	LC	/	LC	NA	/	LC	LC	/	Alimentation / Repos Reproduction possible	1
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	Ann. 1	Art. 3	LC	/	NA	LC	NA (o)	LC	LC	DC	Alimentation / Repos Reproduction possible	1
Bergeronnette des ruisseaux <i>Motacilla cinerea</i>	/	Art. 3	LC	NA	LC	/	LC	LC	LC	/	Alimentation / Repos Reproduction certaine	2
Mésange bleue <i>Parus caeruleus</i>	/	Art. 3	LC	/	LC	NA	LC	LC	LC	/	Alimentation / Repos Reproduction possible	1
Mésange charbonnière <i>Parus major</i>	/	Art. 3	LC	NA	LC	NA	LC	LC	LC	/	Alimentation / Repos Reproduction possible	1
Moineau domestique <i>Passer domesticus</i>	/	Art. 3	LC	/	LC	NA	/	/	NT	/	Alimentation / Repos Reproduction possible	1

Nom commun	Statut réglementaire		Statut patrimonial							ZNIEFF	Usage du site	Obs.*
	E	F	LR - M	LR-France			LR-Rhône-Alpes					
				H	N	P	H	M	S/N			
Rougequeue noir <i>Phoenicurus ochruros</i>	/	Art. 3	LC	NA	LC	NA	LC	LC	LC	/	Alimentation / Repos Reproduction possible	1
Roitelet à triple bandeau <i>Regulus ignicapilla</i>	/	Art. 3	LC	NA	LC	NA	LC	LC	LC	/	Alimentation / Repos Reproduction possible	1
Serin cini <i>Serinus serinus</i>	/	Art. 3	LC	/	LC	NA	LC	DD	LC	/	Alimentation / Repos Reproduction possible	1
Fauvette à tête noire <i>Sylvia atricapilla</i>	/	Art. 3	LC	NA	LC	NA	LC	LC	LC	/	Alimentation / Repos Reproduction possible	1
Troglodyte mignon <i>Troglodytes troglodytes</i>	/	Art. 3	LC	NA	LC	/	/	/	LC	/	Alimentation / Repos Reproduction possible	1
Merle noir <i>Turdus merula</i>	Ann. 2.2	/	LC	NA	LC	NA	LC	LC	LC	/	Alimentation / Repos Reproduction possible	1

*** nombre d'individus observés**

Tableau 3 : Liste des mammifères inventoriés le long des rives du Gier et statuts

Nom commun	Statut réglementaire		Statut patrimonial				Usage du site	Obs.*
	E	F	M	F	R-A	ZNIEFF		
Castor d'Europe <i>Castor fiber</i>	Ann. 2 Ann. 4 Ann. 5	Art. 2	LC	LC	LC	DC	Alimentation/repos	Indices de présence

*** nombre d'individus observés**

Tableau 4 : Liste des reptiles et des amphibiens inventoriés le long des rives du Gier et statuts

Nom commun	Statut réglementaire		Statut patrimonial				Usage du site	Obs.*
	E	F	M	F	R-A	ZNIEFF		
Couleuvre à collier <i>Natrix natrix</i>	Ann. 4	Art. 2	LC	LC	LC	c	Alimentation/ Repos Reproduction	1
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	Ann. 4	Art. 2	LC	LC	LC	/	Alimentation / Repos Reproduction	4
Grenouille verte indéterminé* <i>Pelophylax sp.</i>	Ann. 5	Art. 5	LC	LC	/	/	Alimentation / Repos Reproduction	1

*** nombre d'individus observés**

Tableau 5 : Liste des insectes inventoriés le long des rives du Gier et statuts

Nom commun	Statut réglementaire		Statut patrimonial				Usage du site	Obs.*
	E	F	M	F	R-A	ZNIEFF		
Le Petit Mars changeant <i>Apatura ilia</i>	/	/	/	LC	/	c	Alimentation Repos / Reproduction	2
Le Caloptéryx éclatant <i>Calopteryx splendens</i>	/	/	LC	/	LC	/	Alimentation Repos / Reproduction	1
Naïade de Vander Linden <i>Erythromma lindenii</i>	/	/	LC	/	LC	/	Alimentation Repos / Reproduction	1
Libellule déprimée <i>Libellula depressa</i>	/	/	/	/	LC	/	Alimentation Repos / Reproduction	1

*** nombre d'individus observés**